



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est du 21 décembre 2022 à 19 h 05
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Présence (s) :

Madame Anne- St-Laurent - mairesse
Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4
Monsieur le conseiller Denis Marcil - district 5
Monsieur le conseiller Robert Schloesser - district 6

Absence (s) :

Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3

Sont également présents :

Madame Louise Chartrand, directrice générale
Madame Kaouther Saadi, greffière
Madame Colleen McCullough, trésorière et directrice générale adjointe
Monsieur Martin Michaud, coordonnateur des relations citoyennes et communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.1

Madame Anne St-Laurent, mairesse, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 04.

À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR 2.

Début : 19 h 18 Fin : 19 h 25

Des questions et interventions ont été reçues ou posées par les citoyens suivants durant la séance :

- Monsieur Marc Raymond

ORDRE DU JOUR 3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2022

202212-446 3.1

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ORDRE DU JOUR**
- 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022
- 4. PROCÈS-VERBAL**
- 4.1 Aucun
- 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 5.1 Aucun
- 6. RAPPORT DES SERVICES**
- 6.1 Adoption du budget 2023
- 6.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
- 7. RÈGLEMENT**
- 7.1 Aucun
- 8. CONTRAT**
- 8.1 Aucun
- 9. PERSONNEL**
- 9.1 Aucun
- 10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**
- 10.1 Aucun
- 11. DIVERS**
- 11.1 Aucun
- 12. AFFAIRE NOUVELLE**
- 12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**
- 13.1 Aucun
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES SERVICES 6.

ADOPTION DU BUDGET 2023 6.1
202212-447

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet du budget pour l'année 2023 au montant de 66 391 540 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2023 pour un montant de 66 391 540 \$ tel que déposé.

De distribuer, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, un document explicatif du budget à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025 6.2
202212-448

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2023-2024-2025.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter le Programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2023,2024,2025.

De distribuer, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, un document explicatif du budget à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

202212-449

14.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

De lever la séance à 19 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ANNE ST-LAURENT
Mairesse

KAOUTHER SAADI
Greffière
